

**ORDRE DU JOUR**

1. **Approbation du CM de Décembre 2018**
2. **Compeyre - Poursuite des travaux Maison communale**
3. **Recrutement d'un agent d'entretien enCDD d'un mois**
4. **Carrière GRANIER -Renouvellement de bail de location**
5. **Maison Médicale de St Gervais**
6. **Douch -Gite communal R.Magnaldi- Renouvellement d'équipements**
7. **Massif du CAROUX- Lutte contre la fermeture du milieu**
8. **Regroupement scolaire modification tarif de restauration de la cantine**
9. **Agence technique départementale - Pose Panneaux agglo**
10. **Déploiement fibre optique**
11. **Projet Mise en place plaques et n° de rues**
12. **Restauration réseau communautaire**
13. **Reboisement de la forêt communale à Douch**
14. **Etude sur l'économie de la châtaigneraie**
15. **Fête de Douch attribution subvention du PNRHL**
16. **Pâturage équin - renouvellement du bail à ferme d'Amor Nouri**
17. **Douch -Aire four à Pain - Construction d'un mur séparatif**
18. **Cours le Haut - Fin des travaux de construction d'un local technique (Surpresseur)**
19. **Informations éco touristiques**
20. **Projet de vente de l'Habitation Selfa**
21. **ONF - Bilan forestier communal -Programme de travaux 2019**
22. **Tribunal Administratif - Désignation commissaire enquêteur pour enquête Carrière**
23. **SAFER Occitanie -Appel à candidature dans cadre rétrocession foncière;**
24. **Droit de préférence - vente foncier boisé « Lous campayriels »**
25. **Eoliennes d' Arnac sur Dourdou - Enquête publique**
26. **Infos diverses.**



**Commune de Rosis**

**CONSEIL MUNICIPAL du 4 Mars 2019 à 20H00**

**Membres présents :** M.M. Jacques MENDES - Sébastien ALLIES - Moïse ROQUES - Germain FARENQ  
- Anne MAUREL-

**Membre (s) absents ou excusé(s):** - Nathalie MENDES ( pouvoir Sébastien ALLIES) - Arlette ARAGON  
(Pouvoir Germain FARENQ). Stéphane SAUTEREL. (Pouvoir Moïse ROQUES)

**Secrétaire de séance :** Sébastien ALLIES.

**ORDRE DU JOUR DÉTAILLÉ**

**Monsieur le Maire propose** aux membres du Conseil d'adopter le compte rendu de la séance du Conseil Municipal .  
**Il demande** aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont des observations à formuler.

**VOTE du Conseil:** *Adopté à l'unanimité.*

**Pour:** 8

**2 -MAISON COMMUNALE DE COMPEYRE-POURSUITE DES TRAVAUX**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil qu'après la mise place de la plomberie par les services du GRETA, la dalle en béton vient d'être réalisée par l'employé communal assisté de deux agents des communes voisines. À suivre... la pose d'une chape de ragréage, l'isolation des murs de tout l'immeuble, la pose des cloisons et du carrelage avant l'installation de l'escalier et de la rampe de sécurité de la mezzanine.

**Pour information:** *Le Conseil prend acte des informations du Maire.*

**3- PROJET DE RECRUTEMENT D'UN AGENT D' ENTRETIEN EN CDD D'UN MOIS**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil des travaux importants que la commune va réaliser et qui nécessitent pour se faire, d'employer une main d'oeuvre qualifiée.

**Il s'agit notamment** des travaux de remise en forme de béton du chemin communal de la Combes à Andabre qui seront réalisés avec l'aide de 2 employés communaux de communes voisines, du déblaiement des gravats du presbytère de Douch , et du reprofilage avec du «tout venant», du chemin communal de « la Combe du Luc » qui dessert l' habitation « Luchaire » .

**Il indique** que pour ce qui concerne les travaux d'isolation des murs au plafond de la maison communale de Compeyre, , Il y a lieu pour aider l'employé communal dans toutes les taches proposées ci dessus, de procéder au recrutement d'un agent d'entretien dans le cadre d'un contrat précaire et révoquant d'une durée d'un mois.

**Il propose** aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à recruter cet agent.

**VOTE du Conseil:** *Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire*

**Pour:** 8

#### 4 - CARRIERE DE GNEISS - RENOUELEMENT DU BAIL

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil de la requête formulée auprès de la DREAL par l'entreprise GRANIER industrie de la Pierre qui exploite la carrière de Gneiss sur notre commune qui motivée par la volonté de maintenir une activité au delà de la date d'échéance des autorisations préfectorales fixée au 6 janvier 2019 sur les sites suivants classés selon leur n° de référence S3IC:

\* **Site 0066.01191** relatif à l'autorisation d'exploiter la carrière de gneiss pour une durée de 15 ans et une production maximale de 20 000 tonnes par an.

\* **Site 0183.00763** relatif à l'autorisation d'exploiter la carrière de gneiss pour une durée de 15 ans et une production maximale de 1500 t par an.

**Il indique** qu'après examen de cette demande les services de la préfecture ont accordé une durée de **prolongation limitée à 12 mois à compter du 6 janvier 2019**, délai qui selon la DREAL semble suffisant pour permettre l'achèvement de la procédure de renouvellement de l'autorisation d'exploiter au vu de cette avancée.

Une production annuelle maximale fixée à 21 500 tonnes ,tonnage correspondant au cumulé des productions autorisées sur les deux sites. L'application intégrale des dispositions des arrêtés préfectoraux n°2004-1-015 et 2-004-1-016 du 6 janvier 2004 pendant la prolongation de la durée d'exploitation.

**Il précise** qu'il y a tout lieu d'être vigilant ,car la fermeture de cette exploitation serait de nature , à priver l'utilisation de ces matériaux qui permet la mise en oeuvre de nombreux ouvrages de la D.D.E de l'HE-RAULT, à proximité de la carrière ainsi que la continuité de chantiers publics et serait en mesure de détruire plus ou moins une cinquantaine d'emplois directs, et de surcroit ,priverait notre commune de ressources non négligeables.

**Il propose donc de renouveler** le bail pour une durée de 15 ans sous réserve de l'obtention d'exploiter prévue par le décret n°71-792 du 20.09.71 relatif aux autorisation de mise en exploitation des carrières.

**Il indique** à l'entreprise que le point de départ de la période sera le 1er janvier 2019 et fixe le prix de la location du terrain à **45 000 €** l'an avec une révision annuelle du bail de 3%.

**il propose** aux membres du conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier et d'adopter les propositions énumérées ci dessus.

**Il indique** qu'il est convoqué à la commission départementale de la Nature des sites et des paysages qui se tiendra **le 21 février 2019** à Montpellier pour examiner la demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation de la carrière de ROSIS gérée par l'entreprise Granier .

**VOTE du Conseil: Le Conseil adopte les propositions du Maire.**

**Pour: 8**

#### 5 - MAISON MEDICALE PLURIDISCIPLINAIRE DE SAINT GERVAIS

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil de l'avancement du projet du Maison Médicale pluridisciplinaire de St Gervais porté par les 4 communes.

**Il indique** que les appels d'offres ont été adoptés et signés et qu'il est prévu que les travaux ont débuté début février et devrait se terminer courant novembre 2019.

**Il précise** que le montant du projet prévisionnel s'élèvent à **897 726 € HT** ,que le montant des aides sollicitées s'élèvent à **718 180,80 €**, et que l'autofinancement prévisionnel d'un montant de **179 545.20 €** sera supporté par les 4 communes.

**Il indique d'autre part** avoir reçu de la Mairie de St Gervais, le projet du budget primitif détaillé par article qu'elle va présenter à son conseil municipal est qui sera à votre disposition pour info.

**Il y a lieu de noter** que **la CC MLMHL** a décidé de participer financièrement à l'investissement de ce projet à hauteur de **60 000 €**.

**Il précise d'autre part** qu'en section d'investissement sont prévus les crédits pour le projet de construction et le remboursement du capital lié à l'emprunt. En section de fonctionnement sont prévus des crédits pour le fonctionnement actuel du dispensaire des dépenses de personnel (ménage, dispensaire + Temps adminis-

tratif) des remboursements d'intérêts d'emprunt. La participation prévisionnelle des communes est la suivante: StGervais 55% 15 015€ - **Rosis 19% 5 187€** - St Genies 13% 3 549€ - Castanet le haut 13% 3549€. **Toutefois, il y a lieu de considérer** que le montant indiqué ci dessus sera certainement revu à la hausse compte tenu que les annuités d'emprunt ne concernent que deux trimestres au lieu de quatre.

**Pour information: Le Conseil prend acte des informations du Maire.**

## **6-GITE COMMUNAL RENE MAGNALDI - RENOUELEMENT EQUIPEMENT**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil qu'il y a lieu ,compte tenu de l'importante fréquentations du Gite René Magnaldi à Douch , de procéder à l'acquisition de matériel de confort nécessaire à ce type d'hébergement.

**Il indique** qu'il y a donc lieu d'envisager l'acquisition d'un Canapé pour équiper le salon, de procéder au remplacement de la plaque de cuisson endommagée ,de remplacer le Réfrigérateur par un de plus grande capacité ,de remplacer le Velux de la chambre du 2ème étage et de renouveler ou changer certains ustensils de cuisine nécessaires au bon fonctionnement de cet hébergement.

**Il demande** aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ces propositions.

**VOTE du Conseil: Le Conseil prend acte des informations et émet un avis favorable aux propositions du Maire.**

**Pour: 8**

## **7 - MASSIF DU CAROUX - LUTTE CONTRE LA FERMETURE DU MILIEU**

**Monsieur le Maire informe** les membres du Conseil du courrier que vient de nous adresser Fabien BROCHIERO Responsable de l'unité forêt-chasse Service Agriculture Forêt Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault.

**Il précise que notre projet** d'ouverture des milieux et de coupe de pins sylvestres sur le plateau du Caroux ne peut se réaliser qu'en respect de la réglementation en vigueur ,et qu'il se doit être examiné et suivi par la DDTM 34, avant de prendre toute initiative de coupe de résineux sur le massif du Caroux.

**Il indique** qu'un rendez vous sera programmé sur le terrain avec ce représentant technicien de la DDTM 34 courant Mars 2019 , pour examiner l'état des lieux et connaître les mesures d'encadrement qui nous seront proposées avant de nous prononcer définitivement.

**Pour information: Le Conseil prend acte des informations du Maire.**

## **8- REGROUPEMENT SCOLAIRE- MODIFICATION TARIF RESTAURATION**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil de la modification des tarifs de restauration scolaire proposé par l'APASH 34 de Plaisance pour les élèves du regroupement pédagogique des écoles de Pabo et de Plaisance.

**Il précise** que l'APASH de Plaisance vient de notifier au regroupement le prix des repas à compter du 1er janvier 2019, qui s'élèvera à 4,73€ hors TVA soit 4,99€ TTC.

**Il indique** que le prix qui sera facturé aux parents d'élèves est fixé à **3,33€** à compter du 1er janvier 2019 et fixe celui des intervenants à **4,99€**.

**Pour information: Le Conseil prend acte des informations du Maire.**

## **9—AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE - POSE DE PANNEAUX D'AGGLO**

**Monsieur Maire** informe les membres du Conseil qu'il est intervenu auprès de l'agence technique départementale de Bédarieux pour mettre en place de nouveaux panneaux indiquant l'entrée de l'agglomération de **Cours le bas et de Cours le haut** disparus depuis la réfection du murs et du pont sur le ruisseau du « saraliès».

**Il indique** que cette mise en place interviendra très prochainement. D'autre part ,il indique qu'il a sollicité au près de l'agence départementale, le changement du panneau d'entrée d'agglo de Douch, totalement illisible

**Il indique** que le panneau vient d'être changé la semaine dernière.

**Pour information: Le Conseil prend acte des informations du Maire.**

## **10 - DEPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE - IMPLANTATION DU SRO STGS -S02**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil que le département a confié à COVAGE, via une délégation de service public, le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné.

**Il indique** que c'est Covage (Ad Hoc) qui va concevoir ,mettre en oeuvre et exploiter le réseau de l'Hérault sur notre commune.

**Il précise** que Conformément aux règles d'ingénieries précisées par l'ARCEP, ils devront dans le cadre de l'architecture du réseau installé pour chaque quartier un sous répartiteur optique (SRO) sous la forme d'une armoire de rue ( 52160X500X1600).

**Il précise également,** que ces éléments auront pour fonction d'abriter les équipements de raccordement et permettront aux autres opérateurs de gérer les lignes des différents abonnés au réseau fibre optique.

Les emplacements des SRO sont précisés dans le dossier d'implantation;

**Il demande** aux membres du Conseil d'accepter l'emplacement du SRO proposé qui se situera à proximité du jeu de boules à Andabre et à la sortie du village vers Castanet le haut.

**Pour information : Le Conseil prend acte des informations du Maire.**

Pour : 8

## **11 - PROJET DE MISE EN PLACE DE PLAQUES ET NUMEROS DE RUE**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil qu'il est souvent interpellé par nos résidents pour mettre en place des plaques de rue et des numéros de maison.

**Il indique également** que les livreurs en tous genres, les remplaçants de nos facteurs, les randonneurs et autres visiteurs , ont des difficultés pour identifier les habitations.

**Il précise en outre** que dans le cadre du regroupement des facteurs de saint Gervais qui son installé à Bédarieux, les services de la poste demande que toutes les rues de nos hameaux soient identifiées par un nom et un numéro.

**Il indique** que ce travail avait déjà été effectué en partie ,notamment en déterminant le nom des rues principales de nos villages et hameaux .Il reste aujourd'hui à achever ce travail en numérotant toutes les habitations ce qui n'est pas une mince affaire, mais à laquelle nous devons nous atteler .

D'autant plus qu'un récent courrier de la poste fait état d'adresses avec des noms et des n° de rues installés par des riverains.

**Il demande** aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier sur lequel nous avons déjà délibéré et adopté et qu'il est grand temps d'appliquer.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil prend acte des informations du Maire qui est prêt à collaborer pour mener à bien ce projet.*

## 12 - CC MLMHL - RESTAURATION RESEAU ROUTE INTERCOMMUNAUTAIRE LA FAGE

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil que dans le cadre du programme d'investissement de restauration de la voirie classée intercommunautaire à vocation touristique, le maire propose sur cet exercice 2019 la restauration d'une partie de la voirie qui dessert le hameau de la Fage,

**Il propose** aux membres du Conseil de l'autoriser à solliciter un devis auprès d'entreprises spécialisées.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire*

## 13 — REBOISEMENT FORET COMMUNALE DE DOUCH

**Monsieur le Maire informe** les membres du Conseil du courrier que vient de lui adresser l'ingénieur en charge de la maîtrise d'œuvre pour la Sté ABIES, qui nous fait part de l'estimation de coût pour le reboisement de la partie d'épicéas rasés de la parcelle 31 sur la section E de Rosis.

**Il précise** que nous avons tout intérêt à rassembler les deux chantiers pour réduire les coûts fixes. Ce travail de nettoyage réduira aussi les risques d'incendie.

Parcelle de 1,5 ha à reboiser :

- Préparation par mise en andains à la pelle mécanique (automne 2018). Plantation 1100 arbres/ha en cèdre de l'Atlas avec une bande d'aulnes glutineux en bord de cours d'eau (hiver 2018-19). Je plante régulièrement ces deux espèces qui réussissent bien dans la région. - Bambous de marquage et répulsif gibier (indispensables ici vu la pression de chevreuils et mouflons). Maîtrise d'œuvre 8% (consignes pour le devis, suivi et réception de chantier).

TOTAL POUR 1,5 ha = 4 900 euros HT = 5880 TTC en supposant une TVA de 20% sur toutes les opérations (cas particulier des communes). Le devis formel du chantier sera établi par l'entreprise de travaux spécialisée.

**Il indique** aux membres du Conseil que ce dossier de reboisement qui a déjà été évoqué en Conseil soit définitivement traité et qu'il y a lieu d'en informer la Sté SUD ABIES;

**Avis du Conseil :** *Le Conseil prend acte des informations du Maire.*

## 14 — ENQUETE SUR L'ECONOMIE DE LA CHATAIGNERAIE

**Monsieur Le Maire** informe les membres du Conseil du résultat de l'enquête sur l'économie de la châtaigneraie élaborée par Aristide Robic sous l'égide de Francis Amans qui a obtenu du Pdt du Conseil Départemental un financement d'une douzaine de milliers d'euros pour la réaliser.

**il indique** qu'après l'exposé de l'état des lieux de la filière châtaignier, du constat de dépérissement des taillis et de la nécessité d'une relance économique trois actions sont préconisées.

1 . Pilotée par le CRPF : La création d'un syndicat ou d'une association pour regrouper les propriétaires fores-tiers afin de développer l'économie locale autour du châtaignier et pour préserver le patrimoine paysager.

2 . Pilotée par Alcira : la mise en place de chantiers tests en plus de celui de Castanet le Haut.

**Il précise** toutefois, qu'un complément d'études sera nécessaire pour recenser la demande en piquets, tuteurs, ganivelles et trituration...

**Il indique** qu'il y a lieu de s'intéresser à ce dossier, et a participer au financement de cette étude à hauteur de 560€, que vient de lui présenter M. François Amans en charge de ce dossier.

**Il propose** aux membres du Conseil de bien vouloir délibérer.

***Avis du Conseil : le Conseil procède au vote de cette demande d'aide qui est adoptée avec 4 voix pour et 4 voix contre, la voix du Maire étant prépondérante.***

***Pour : 4***

***Contre : 4***

## **15 - PNRHL - FETE DE DOUCH - ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil que dans le cadre de la fête de Douch qui va être organisée sous l'égide de l'association sport ,loisir et culture, en lien avec la Maison du Mouflon et la commune de Rosis nous allons organiser le 15 aout 2019, l'association vient de se voir allouer une aide de 400€ pour aider a financer les animations qui seront proposées.

**Il indique** si des membres du Conseil connaissent des exposants susceptibles d'intervenir, qu'ils communiquent leur adresse en Mairie .

**Il demande** aux membres du Conseil de bien vouloir aider à organiser cette manifestation qui est une des rares manifestation organisée sur la commune

***Avis du Conseil : Le Conseil prend acte des informations du Maire.***

## **16 -AMOR NOURI - AVENANT AU BAIL A FERME RESTITUTION DE PARCELLES**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil de la décision de M.NOURI , Amor de réduire les parcelles du bail a ferme que la commune lui avait concédé et demande une réduction de 50% du montant de son bail a ferme de qui s'élève à 752 € annuel et propose la restitution de certaines parcelles du bail cadastrées D 3 Cabrière Berthenas - E1 Cadenagues n°19 - D1 Serre de Rosis ,d'une superficie de 75Ha à compter du 1er janvier 2017,

**Il propose donc** aux membres du Conseil d'établir un nouvel avenant pour régulariser les écritures comptables, d'annuler le titre n°158 du 15 décembre 2017 par un montant de 752€ et d'établir un nouvel avenant prenant en compte ces modifications.

**Il demande** aux membres du conseil de bien vouloir délibérer.

***Avis du Conseil : Le Conseil émet un avis favorable aux propositions du Maire.***

***Pour : 8***

## **17 - AIRE DU FOUR A PAIN DE DOUCH - CONSTRUCTION D'UN MUR SEPARATIF**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil qu'il y a lieu d'aménager l'emplacement du four à pain en construisant un mur séparatif en pierres apparentes d'environ 5 m X 0,50m ,entre l'aire de battage et les chemins d'accès au massif afin de définir cet emplacement.

**Il indique d'autre part** qu'un bloc en pierre devra être installé pour compléter ceux déjà mis en place autour de la table.

**Il demande** aux membres du conseil de bien vouloir l'autoriser à solliciter un devis auprès d'une entreprise spécialisée pour construire ce mur.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire.*

**Pour :** 8

## 18 - FIN DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU SUR PRESSEUR DE COURS LE HAUT

**Monsieur Le Maire** informe les membres du Conseil que le **Syndicat intercommunal Mare et Libron** après avoir réalisé les travaux de construction d'un local technique destiné à accueillir les surpresseurs destinés à mieux desservir les habitants de Compeyre et de la Palisse ,vient de se terminer à Cours le Haut proche du parking, les travaux de construction d'un surpresseur en eau potable qui va permettre de mieux desservir les résidents de Cours le Haut .

**Pour information:** *Le Conseil prend acte des informations du Maire.*

## 19 - INFORMATIONS ECOTOURISTIQUES COMMUNALES

**Monsieur le Maire** porte à la connaissance du Conseil les dernières informations éco touristiques concernant notre commune et notamment le secteur proche du Caroux Espinouse.

**Il indique toutefois**, que comme les autres communes des Monts et Lacs nous avons enregistré une baisse de fréquentations ,qui est sans aucune mesures avec nos voisins communautaires puisqu'elle se situe à 0,081% soit 137 nuitées de moins par rapport à 2017, ce qui constitue néanmoins une perte de plus de 2 500€

**Il précise** que nos hébergements proche du Massif du Caroux on enregistré en **2018** une fréquentation de **2010** nuitées sur nos deux hébergements.

**Il précise également** que nous devons continuer à communiquer sur nos hébergements et projeter la réalisation d'un nouveau flyer pour mieux les valoriser.

**Il indique d'autre part**, que le deuxième bulletin municipal de la mandature est en cours de préparation et qu'il devrait paraître cet été.

**Pour information:** *Le Conseil prend acte des informations du Maire.*

## 20 - PROJET DE VENTE DE L'HABITATION SELFA

**Monsieur le Maire** indique aux membres du Conseil que l'habitation « Selfa » située à la combe d'Andabre acquise par la commune il y a près de 5 ans et qui a fait l'objet de travaux de restauration de la toiture ,est aujourd'hui dans un état de délabrement tel, qu'il est grand temps de le restaurer.

**Il précise** La commune aujourd'hui , n'a pas les capacités financières suffisantes pour financer une restauration complète de cette habitation.

**Il précise** que cette habitation intéresse une ou deux personnes et propose donc aux membres du Conseil de mettre à la vente cet équipement .

**Il propose** aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur cette proposition.



Avis du Conseil : *Le Conseil est favorable à la mise invente de cet immeuble.*

Pour : 8

## 21 - ONF - BILAN FORESTIER COMMUNAL- PROGRAMME DES TRAVAUX 2019

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil du bilan forestier communal 2018 que vient de nous présenter l'agent des services de l'ONF qui, hormis les déclarations de gestions courantes y compris la planification de 40 ruches sur le massif du Caroux, la commune n'a engagé aucun programme de travaux pour cet exercice budgétaire.

**Il suggère donc** ,d'ajourner pour l'exercice budgétaire 2019, le programme de travaux proposé.

**Il propose** aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur cette suggestion et d'en délibérer.

Avis du Conseil : *Le Conseil adopte la proposition du Maire*

Pour : 8

## 22 - TRIBUNAL ADMINIST. CARRIERE GRANIER -DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUE-

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil du courrier que vient de lui adresser le Tribunal Administratif de Montpellier portant désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique portant sur la commune et les communes environnantes relative à la demande d'autorisation déposée par l'entreprise Granier de renouvellement de l'exploitation de la carrière de Gneiss au lieu dit « Cabrières et Berthénas »située sur notre commune.

**Il indique** que le tribunal administratif en la personne du magistrat-délégué du tribunal, a désigné Monsieur **Bernard DELBOS** ,Architecte DPLG, ethnologue, retraité , en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique sur les communes de Combes, Colombières sur Orb, Taussac la Billière, Le Poujol sur Orb, St Martin de l'Arçon , St Gervais sur mare et les Aires.

Avis du Conseil: *Le Conseil prend acte de l'information du Maire.*

## 23 - SAFER OCCITANIE - PUBLICITÉ DES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LA SAFER

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil du courrier que vient de nous adresser la Safer occitane qui se propose sans engagement de sa part, de rétrocéder ou d'échanger tout ou partie des biens fonciers désignés ci-dessous :

CABAUSSE H 0665 57 a 40 ca L  
CABAUSSE H 0666 40 a 69 ca L  
CABAUSSE H 0667 27 a 80 ca T  
CABAUSSE H 0668 78 a 98 ca P  
CABAUSSE H 0669 15 a 90 ca BT  
CABAUSSE H 0670 16 a 40 ca BT  
CABAUSSE H 0671 2ha 52 a 30 ca BT  
CABAUSSE H 0672 16 a 50 ca V

**Il indique que, renseignements pris** auprès de la SAFER, que cette dernière propose à la vente la totalité des parcelles pour un montant de 50 000 €.

**Il indique** que la commune n'a pas les capacités financières nécessaires pour faire acte de candidature, d'autant plus que les parcelles qui sont sur notre commune, font l'objet d'un contentieux entre le Fermier et l'ancien propriétaire.

**Avis du Conseil:** *Le conseil émet un avis défavorable à l'acquisition des dites parcelles.*

**Contre:** 8

## 24- DROIT DE PREFERENCE - PROPOSITION DE VENTE DE FONCIER BOISE

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil du courrier que vient de nous adresser Maître BUGLI Notaire à Lamalou qui nous propose dans le cadre du droit de préférence, l'achat d'une propriété boisée au lieu dit « Lous Campayriels » commune de Rosis cadastrée section H-N° 618 d'une contenance de **1 hectare 27 ares 55 centiares**.

**Il indique** que nous avons la possibilité d'acquérir cette parcelle attenante à d'autres parcelles communales au prix de **500€**.

**Il propose** aux membres du Conseil de l'autoriser à acquérir cette parcelle de foncier boisée et d'engager la dépense fort modique pour l'acquérir.

**Avis du Conseil:** *Le Conseil unanime ne souhaite pas faire usage de son droit de préférence et refuse l'acquisition de la parcelle proposée*

**Contre :** 8

## 25 - ENQUETE PUBLIQUE - AVIS SUR EOLIENNES D'ARNAC SUR DOURDOU

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil de l'enquête publique qui vient de nous être adressée relative à la demande d'autorisation unique pour la construction et l'exploitation d'une centrale éolienne de 6 aéro générateurs sur la commune d'ARNAC SUR DOURDOU par la SAS Ferme éolienne D'ARNAC SUR DOURDOU (Groupe VOLKSWIND).

**Il indique** que l'installation de ses aéro générateurs qui seront implantés dans l'Aveyron n'a aucun impact sur notre commune.

**Il propose** aux membres du Conseil d'émettre un avis favorable à l'implantation de ses éoliennes sur le territoire de cette commune.

**Avis du Conseil:** *Le conseil émet un avis favorable à l'implantation de ces éoliennes.*

**Pour :** 7

**Contre:** 1

## 26 - PLANNING DES TRAVAUX 2019

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil qu'il y a lieu de mettre en place **la barrière à l'entrée de la piste** qui permet l'accès au plateau du Caroux, de procéder ensuite au déplacement des panneaux du parc. Envisager à cet effet, la location d'un engin de TP pour ces deux opérations.

**Il est urgent**, dès le printemps prochain, de réaliser les travaux de remise en forme du chemin de la COMBE d'Andabre les subventions affectées à ce projet expirant en septembre.

**Il est également urgent** de mettre en place les rampes au calvaire à Andabre et au hameau de Douch. Recontacter l'artisan pour qu'il intervienne le plus rapidement possible.

**Un mur séparatif** entre l'aire du four pain de Douch et le GR et GRP, sera prochainement réalisé par l'entreprise Ferrini. D'autre part , un bloc de gneiss de la carrière Granier, sera mis en place autour de la table .Des FDC seront sollicités pour ce projet.

**À Rosis**, la partie de la place en bordure de route particulièrement dégradée sera restaurée en cours d'année. Le parking en terre battue, a fait l'objet de travaux de remise en forme suite à des travaux de restauration sur la RD 180 .Voir si ce parking peut bénéficier d'un revêtement en tout venant.  
A l'entrée et la sortie du hameau les panneaux du parc seront déplacés en des lieux plus appropriés.

**A Douch** Interpellé à propos de l'eau et au raccordement de certains administrés au réseau d'assainissement dans le hameau , il a proposé à l'intéressé de faire le point courant avril avec le Directeur du Syndicat intercommunal Mare et Libron, sur la situation du hameau notamment en ce qui concerne l'assainissement et examiner ensemble ce qui peut envisagé par le syndicat.

**Le chemin de la combe de Luq** particulièrement dégradé rend l'accès difficile aux propriétaires dont l'un gère le restaurant Belleville à Lamalou et son épouse infirmière travaille dans un centre de santé.Les travaux débiteront fin février et seront réalisés par l'employé communal et par deux employés municipaux des communes voisines.

**Maison communale de Compeyre** -Réalisation d'un chape avant de mettre en place l'isolation de tout le bâtiment et en suivant ,la pose des portes et fenêtres, de l'escalier et de la rampe de la mezzanine.(l'isolation sera effectué par l'employé communal aidé par deux employés municipaux de communes voisines)

**Accessibilité handicap** - le délai sollicité auprès de la Préfecture pour réaliser ces travaux dans les bâtiments communaux arrive à échéance, nous devons donc au cours de cet exercice budgétaire programmer l'investissement de ces travaux qui concernent nos deux églises et la salle polyvalente.

**Gîte communal RM** - Les travaux de mise en place de cet équipement dans la chambre du 2ème étage interviendront prochainement. Sont également prévu , le remplacement du réfrigérateur ainsi que la plaque de de cuisson.

**Logement social communal d'Andabre**- Le locataire actuel qui a un statut d'handicapé, souhaite que la commune repeigne le logement qui n'a pas été repeint depuis quelques année.L'employé communal effectuera ces travaux des que ses disponibilités le lui permettront.

**Les Avels projet d'aire de parking**-Tous les ans durant la période estivale de nombreux véhicules et notamment des campings cars stationnent de façon anarchique à l'entrée des chemins qui conduisent à la carrière, aux sites d'escalade et aux gorges de Colombières .Un terrain en friche situé à proximité appartenant à un propriétaire privé, pourrait être utilisé comme parking ce qui permettrait de mieux canaliser un bon nombre de véhicules. Si le propriétaire était d'accord, la commune assurerait le nettoyage de ce terrain, et l'assurerait pour dégager le propriétaire de toute responsabilité.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30*



**Jacques MENDES**  
**Maire de ROSIS**

**Adresse mail domicile: [ad.jacq.mendes@orange.fr](mailto:ad.jacq.mendes@orange.fr)**

**Adresse mail mairie: [mairie.rosis@wanadoo.fr](mailto:mairie.rosis@wanadoo.fr)**

**Tel. bureau: 04-67-23-60-73 mobile: 06-48-28-47-19**

**site internet: <http://www.rosis-languedoc.com>**



